



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 24 octobre 2012 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, le maire d'Hudson, G. Michael Elliott, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, la représentante de Saint-Clet, Nicole Loïselle, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, le maire de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de Saint-Polycarpe, Normand Ménard, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de Saint-Zotique, Gaëtane Legault, la mairesse de Terrasse-Vaudreuil, Manon Trudel, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents monsieur le directeur général, Guy-Lin Beaudoin, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Sont absents messieurs le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, et le directeur général adjoint, Raymond Malo.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

12-10-24-01

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 32.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-10-24-02

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTION

3.1. MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le préfet accueille messieurs Bernard Bourbonnais, président, et Daniel Bissonnette, directeur général, afin de leur remettre une subvention au montant de dix-mille dollars (10 000 \$) pour le renouvellement de l'exposition permanente du musée.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au conseil.



12-10-24-03

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2012 : ADOPTION

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1. COMITÉ ZIP DU HAUT-SAINT-LAURENT

Monsieur le préfet accueille madame Erin O'Hare, directrice générale, afin de nous présenter le nouveau mandat du comité ZIP (zone d'intervention prioritaire) du Haut-Saint-Laurent. Elle informe les membres notamment que les comités ZIP sont dirigés par Stratégies Saint-Laurent. Elle présente aussi le plan d'action 2011-2026.

5.2. COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES VIRTUELLES

Monsieur le préfet accueille messieurs Dominic Cadieux, directeur de Réseaux Emploi Entrepreneurship, et Hugo St-Pierre, directeur des ressources humaines de la ville de Pincourt, afin de nous présenter la communauté d'affaires virtuelles qui a comme mission de faire connaître les biens et services des travailleurs autonomes et des micro-entreprises de la région. Ils rappellent aux membres le 4^e Forum annuel des travailleurs autonomes et des micro-entreprises qui aura lieu le jeudi 8 novembre prochain.

5.3. CHŒUR CLASSIQUE DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le préfet accueille monsieur Jacques Poirier, président, et madame Geneviève St-Jacques Thériault, choriste, afin de présenter aux membres le « Chœur classique de Vaudreuil-Soulanges ». L'organisme fêtera son 50^e anniversaire en 2013 et désire mieux se faire connaître.

6. RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET

Aucun sujet traité.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 7 SEPTEMBRE 2012

Monsieur Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-10-24-04

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de diversification et de développement du 7 septembre 2012.

Proposition adoptée.

7.2. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ DU 13 SEPTEMBRE 2012

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

12-10-24-05

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de la ruralité du 13 septembre 2012.

Proposition adoptée.

7.3. COMITÉ CMR DU 21 SEPTEMBRE 2012

Monsieur Marc Roy, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-10-24-06

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité CMR du 21 septembre 2012.

Proposition adoptée.

7.3.1. NOMINATION DES JUGES MUNICIPAUX : AVIS AU MINISTRE DE LA JUSTICE

VU l'article 39 de la Loi sur les cours municipales stipulant qu'un juge cesse d'exercer ses fonctions lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'honorable juge Jacques Laurier sera visé par l'article 39 à compter de mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'honorable juge suppléant Michel Jetté sera visé par l'article 39 à compter de juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit que le ministre de la Justice ainsi que le juge en chef doivent en être avisés dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT l'état de santé du juge Jacques Laurier;

CONSIDÉRANT la nomination du juge Michel Jetté à d'autres cours municipales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs séances de cour ont dû être annulées dans les derniers mois en raison du manque de juges disponibles;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité du traitement des dossiers à la cour est affectée à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les délais de cour sont prolongés;

CONSIDÉRANT la résolution CA 12-03-14-13 envoyée en mars dernier pour aviser le ministre de la Justice de la situation de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

12-10-24-07

Il est proposé par madame **Aline Guillotte**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu **d'informer** le ministre de la Justice, monsieur Bertrand St-Arnaud, l'honorable juge en chef, madame Elizabeth Corte ainsi que l'honorable juge en chef adjoint (responsable des cours municipales), monsieur André Perreault, que l'honorable juge Jacques Laurier et l'honorable juge Michel Jetté seront visés par l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, et ce, respectivement en mai et en juin 2013 et **de demander** la désignation de juges à compter de ces dates.

Proposition adoptée.



7.3.2. PRÉSENTATION DU SITE EXTRANET POUR LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Madame la directrice du greffe et du contentieux informe les membres du nouveau site extranet privé de la cour municipale régionale.

7.4. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-10-24-08

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité publique du 1^{er} octobre 2012.

Proposition adoptée.

7.5. COMITÉ « AVISEUR » EN SÉCURITÉ INCENDIE DU 5 OCTOBRE 2012

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

7.6. COMITÉ SUR LA POLITIQUE CULTURELLE DU 16 OCTOBRE 2012

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-10-24-09

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique culturelle du 16 octobre 2012.

Proposition adoptée.

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉVISION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux initiatives du milieu culturel a été mis sur pied par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et fait partie intégrante des actions découlant de la politique culturelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien aux initiatives du milieu culturel a quatre (4) années d'existence et que l'entente financière avec la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges a pris fin en 2011;

CONSIDÉRANT QU'en révisant son Programme de soutien aux initiatives du milieu culturel, la MRC poursuit les objectifs suivants :

- Simplification du processus de gestion;
- Clarification, modification, ajout ou retrait de certains paramètres du programme;
- Choix de paramètres compatibles avec les exigences d'un partenaire financier (nouveau ou existant);

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un comité de révision;

POUR CES MOTIFS,

12-10-24-10

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'entériner** la formation d'un comité de révision du *Programme de soutien aux initiatives du milieu culturel*.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Le mandat :

Le comité de révision du *Programme de soutien aux initiatives du milieu culturel* a comme principal mandat de valider les orientations stratégiques, les objectifs, les critères d'analyse, leur application ainsi que le déploiement du nouveau programme.

La composition :

- 1- Mme Patricia Domingos, membre du comité sur la politique culturelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et mairesse de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;
- 2- Mme Manon Trudel, membre du comité sur la politique culturelle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et mairesse de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil;
- 3- M. Richard Dubois de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;
- 4- Un représentant du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges;
- 5- Mme Josiane Asselin, directrice des Services communautaires de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;
- 6- Mme Chantal Séguin, responsable des Services éducatifs du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

Les membres du comité peuvent inviter à participer à leurs discussions toute personne pouvant faire avancer les problématiques ou les scénarios retenus par le comité.

La secrétaire : Mme Nadine Maltais agit à titre de secrétaire du comité.

Proposition adoptée.

7.7. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 19 OCTOBRE 2012

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-10-24-11

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité incendie du 19 octobre 2012.

Proposition adoptée.

7.8. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 10 OCTOBRE 2012

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-10-24-12

Il est proposé par monsieur **Réal Brazeau**, appuyé par monsieur **Normand Ménard** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 10 octobre 2012.

Proposition adoptée.

7.8.1. RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Madame la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement informe les membres, à l'aide d'une présentation, de la révision du schéma d'aménagement.



7.8.2. GESTION DE L'ÉCOCENTRE : ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS : OCTROI D'UN CONTRAT

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le premier plan d'action 2010-2015 ont été dévoilés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en mars 2011;

CONSIDÉRANT la construction d'un écocentre sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de planifier la mise en œuvre des opérations de l'écocentre;

CONSIDÉRANT l'offre de services datée du 4 octobre 2012 de l'entreprise *Nature-Action Québec*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,

12-10-24-13

Il est proposé par monsieur **Réal Brazeau**, appuyé par monsieur **Normand Ménard** et résolu **d'octroyer** un contrat à l'entreprise *Nature-Action Québec* pour l'accompagnement de la mise en œuvre des opérations de l'écocentre de Vaudreuil-Dorion et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat selon l'offre de services datée du 4 octobre 2012 pour un montant maximal de quinze-mille-cent-soixante-neuf dollars (15 169 \$), comprenant les frais administratifs et les charges sociales (aucune taxe applicable en vertu du statut d'organisme de bienfaisance de *Nature-Action Québec*).

Proposition adoptée.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Madame Patricia Bonnel, gestionnaire de projets, informe les membres du statut du dossier du pôle institutionnel régional.

8.2. DEMANDE D'UNE RENCONTRE AVEC LE GOUVERNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'ancien ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Yves Bolduc, avait annoncé en juillet 2012 qu'il choisirait le site d'implantation de l'hôpital en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a changé en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Réjean Hébert, ne s'est pas encore manifesté auprès des représentants de la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Pôle institutionnel régional de Vaudreuil-Soulanges ne lui a pas été présenté;

POUR CES MOTIFS,

12-10-24-14

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Manon Trudel** et résolu **de demander** une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Réjean Hébert, afin de lui présenter le projet du Pôle



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

institutionnel régional et d'obtenir un statut sur le projet de l'hôpital du CSSS de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

8. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

8.1. STATUT DU DOSSIER

Aucun sujet traité.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

12-10-24-15

Il est proposé par monsieur **Yvon Bériault**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu d'adopter la liste MRC 12-10-24.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-10-24, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

9.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général dépose le rapport sur l'état des finances en date du 30 septembre 2012.

9.3. GREFFE ET LÉGISLATION

9.3.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 219 SUR LES QUOTES-PARTS 2013 : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Normand Ménard** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 219 concernant les modalités de l'établissement des quotes-parts 2013 des dépenses de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de leur paiement par les municipalités** ».

9.3.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 216-1 SUR LE FONDS DE VOIRIE RÉGIONAL : AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS de motion est par la présente donné par madame **Patricia Domingos** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 216-1 modifiant le Règlement numéro 203 concernant le fonds de voirie régional** ».

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du Règlement numéro 216-1 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

9.3.3. RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE : AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Robert Sauvé**, préfet de la MRC, qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 220 sur le code d'éthique et de déontologie** ».

Une présentation du projet de règlement est faite par monsieur le préfet.

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

10. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

11. RESSOURCES HUMAINES

11.1. RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT le départ de madame Mylène Blais, directrice des ressources humaines et des communications, pour un congé de maternité en avril 2012;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste en mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE le poste n'a pu être remplacé jusqu'à aujourd'hui;

CONSIDÉRANT l'expérience du candidat dans le domaine des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

- 02 12000 141 pour 23,53%;
- 02 13000 141 pour 50%;
- 02 61000 141 pour 8,83%;
- 02 22000 141 pour 1,47%;
- 02 29000 141 pour 1,47%;
- 02 70200 141 pour 1,47%;
- 02 46000 141 pour 2,94%;
- 02 40000 141 pour 5,88%;
- 02 59000 141 pour 1,47%;
- 02 32000 141 pour 2,94%;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'octroyer** un contrat de travail à monsieur Simon Bellemare à titre de responsable des ressources humaines, pour une durée déterminée, soit du 16 octobre 2012 au 30 août 2013, à temps plein, et **de mandater** le directeur général pour signer le contrat de travail.

Proposition adoptée.

12. SÉCURITÉ

12.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

12.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

12-10-24-16



13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

15.1.1. MODIFICATION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES COURS D'EAU

CONSIDÉRANT la mise à jour des données servant au calcul du coefficient de ruissellement;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour entraîne une modification des limites du bassin versant numéro 7;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la gestion des cours d'eau, au chapitre 8, contient un plan intitulé « Annexe A – Bassins versants » illustrant tous les bassins versants du territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement tenu le 1er février 2012 de modifier ce plan afin d'intégrer les nouvelles limites du bassin versant numéro 7;

CONSIDÉRANT QUE cette modification ne sera en vigueur qu'à partir du 1er janvier 2013;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu de **remplacer** le plan « Annexe A - Bassins versants » du chapitre 8 de la Politique relative à la gestion des cours d'eau afin d'intégrer les nouvelles limites du bassin versant numéro 7 par le plan « Annexe A-1 – Bassins versants » comme faisant partie de la présente.

Proposition adoptée.

15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

15.2.1. LIGNES DIRECTRICES GOUVERNEMENTALES DE PLANIFICATION RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la Couronne Sud ainsi que les officiers de la grande région métropolitaine ont analysé les « Lignes directrices gouvernementales de planification régionale de gestion des matières résiduelles »;

CONSIDÉRANT QUE notre position et nos préoccupations face à certaines orientations des lignes directrices doivent être communiquées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) puisque ces dernières viennent mettre une pression indue sur les municipalités et les MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette pression se traduit par un transfert des responsabilités, notamment :

- sans arrimage des pouvoirs et des compétences;
- sans outils techniques adéquats, ni guides pratiques;

12-10-24-17



Procès-verbal de conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

- sans bases de calcul, ni tables de compilation cohérentes (à l'égard de la pondération des performances territoriales aux fins d'établissement des redevances);
- sans direction politique forte, ni support organisationnel fédérant la gestion des matières résiduelles en tant « qu'objectif provincial »;

CONSIDÉRANT QUE sans donner en contrepartie au monde municipal l'appui et les outils adéquats pour réussir, des plans importants des nouvelles lignes directrices seront difficiles à concilier;

CONSIDÉRANT QUE d'autres municipalités régionales de comté sont aux prises avec les mêmes défis à relever;

POUR CES MOTIFS,

12-10-24-18

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'informer** le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) que les orientations des lignes directrices, en ce qui a trait à notre responsabilité face aux industries, commerces et institutions (ICI) ainsi qu'à l'égard des secteurs de la construction, rénovation et démolition (CRD), sont inapplicables sous sa forme actuelle; ces orientations créeront un préjudice, tant pour le secteur municipal, qui n'a aucun pouvoir réel d'acquiescer l'information nécessaire, que pour les entreprises qui devront répondre, sans aucune base commune, à des questionnaires imputant ainsi à l'entreprise privée des frais inégaux d'une région à une autre;

de transmettre cette position aux différentes associations municipales, à RECYC-QUÉBEC, à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux différents groupes impliqués dans la gestion des matières résiduelles afin de faire front commun à l'égard des « Lignes directrices gouvernementales de planification régionale de gestion des matières résiduelles ».

Proposition adoptée.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

16.1.1.1. VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENT NUMÉRO 437-22

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 437-22 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 437 aux fins de modifier des dispositions applicables aux garages isolés et à certaines zones;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 437-22 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

12-10-24-19

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 437-22 de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

**16.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES : RÈGLEMENT
NUMÉRO 142**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 142 de la municipalité de Pointe-des-Cascades a pour objet l'adoption d'un règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 142 de la municipalité de Pointe-des-Cascades indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **que** le conseil **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 142 de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Proposition adoptée.

17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres de la présidence des commissions en logement social et en transport. Le transfert de la présidence des commissions se fera bientôt.

19. CULTURE

Aucun sujet traité.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1. COMITÉ 21 : DEMANDE DE SUIVI

Monsieur Réal Brazeau demande un suivi dans le dossier de la subvention pour le comité 21. Monsieur le préfet rappelle aux membres qu'il n'y aura aucun projet tant que la MRC n'aura pas le budget final du Centre local de développement (CLD) de Vaudreuil-Soulanges. Le rapport final devrait être remis sous peu.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Une citoyenne de la ville de Saint-Lazare mentionne qu'elle a fait une plainte lors du déraillement de train qui a eu lieu le 23 septembre 2010 et que cette plainte était restée sans réponse. Est-ce que la MRC peut forcer la ville de Saint-Lazare à donner une réponse? Monsieur le préfet lui répond que les trains sont sous juridiction fédérale et que la MRC n'est pas en mesure de forcer une municipalité à poser un geste suite à un dépôt de plainte.

12-10-24-20



23. MOTION DE FÉLICITATIONS

12-10-24-21

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, accepté à l'unanimité et résolu de **féliciter** les membres du comité des communications ainsi que le personnel des communications de la MRC pour la réussite de l'événement relié au 30^e anniversaire de la MRC fêté le jeudi 18 octobre dernier.

Proposition adoptée.

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

12-10-24-22

Il est proposé par madame **Manon Trudel**, appuyé par madame **Patricia Domingos** et résolu que la séance soit levée à 21 h 50.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier